ACADÉMIE [illegible] DE CHIRURGIE C. N

~~Citoyen~~

Extrait des registres de l'Academie
de chirurgie
du 27 juin 1793, l'an II.e de la Republique.

Le Citoyen de Normandie par sa lettre du
~~vous avez demandé à l'academie de chirurgie~~
22 Mars 1793 demande à l'Academie de chirurgie
~~par votre lettre du 22 mars 1793~~ quelle est son
opinion sur les mémoires qui lui ont été adressés
par le citoyen Durat lasalle chirurgien à aurillac
et si <u>par quelques découvertes utiles, ou par</u>
<u>ses travaux il a procuré du soulagement</u>
<u>en suivant des methodes nouvelles et par des</u>
<u>moyens inconnus jusqu'alors</u>.

l'academie ~~consultée sur votre demande~~
répond que le citoyen Durat lasalle lui a
communiqué pendant plusieurs années un grand
nombre de mémoires et d'observations, et que
le zele de ce citoyen a été encouragé en 1787
par un des prix destinés à ceux qui ont fourni
pendant l'année un mémoire ou trois obser-
vations interessantes. ce même citoyen a
communiqué à l'academie la composition d'un
remede qu'il croit très utile dans le traitement
des écrouelles, ou humeurs froides. mais ce remede

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
ARC 61 n° 107

n'a point encore été assés souvent employé pour
que l'académie puisse y reconnoître évidemment
la propriété spécifique que son auteur lui attri-
-bue : au reste, aucun des membres de l'académie
ne connoissant personellement le citoyen Lassale,
cette compagnie ne sait point quel est le degré
de réputation et de confiance dont il jouit comme
chirurgien dans son département : elle ne peut
que louer le zèle dont il est animé depuis longtems
pour les progrès de l'art qu'il professe. /.

J. Bodin — Petitbeau

Lassus — Bouquet 2e / — Mangrozh